

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du Jeudi 14 Novembre 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 Novembre 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 14 Novembre 2019 à 20h00 sous la présidence de son Maire, M. VIONNET Xavier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Adeline BEJANNIN - Ariane DROZ-BARTHOLET – Alexandra LOYE
Mrs Bernard BESCHET – Cédric BESCHET – François FATON – Pascal LANQUETIN – Pierre NICOD – TISSOT Jacques

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme Annie VALLET à François FATON
M Emmanuel COURVOISIER à Xavier VIONNET

ABSENTS EXCUSÉS :

Mrs Emmanuel GETE - Laurent LAMBERT

Mme Alexandra LOYE est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

I) Approbation du procès-verbal du 14 Octobre 2019.

Le procès verbal de la séance du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II) Panier Valchantois : Informations suite à la liquidation judiciaire simplifiée.

Nous avons reçu le 18 octobre en mairie un courrier du mandataire judiciaire Pascal Guigon concernant la liquidation judiciaire simplifiée du Panier Valchantois, qui nous informe qu'il n'entend pas poursuivre le contrat de bail commercial qui nous liait avec Mme Godart.

M le Maire et M Lanquetin se sont rendus sur place lors de la vente aux enchères.

Le bureau des douanes a par ailleurs adressé un courrier pour informer la commune que le débit de tabac est donc désormais fermé définitivement.

Le bail commercial n'ayant donc désormais plus cours, l'utilisation future de ces locaux sera donc à déterminer.

III) ACCA : demande d'implantation d'un chalet de chasse. Compte rendu de la commission terrain du 18 octobre.

Suite à la demande d'implantation d'un chalet de chasse de l'ACCA après le sinistre du mois de juillet, la commission terrain s'est rendue sur plusieurs sites. M le Maire rend compte de cette séance. 3 emplacements ont été proposés, au-dessus du chemin blanc, au tremplin, aux Senejeans. La commission propose de retenir le site du tremplin. Le futur chalet devra comporter un abri pour les randonneurs.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission terrain et de retenir le site du tremplin.

IV) Bail syndicat pastoral et baux agriculteurs : renouvellement des baux.

Le syndicat pastoral (agricole) loue les terres agricoles de la Vessoye à Boujailles à la commune. Ce bail se termine en mai 2019. Il en va de même pour les baux des agriculteurs. Il est proposé au conseil municipal de renouveler ces baux pour 9 ans.

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de reconduire ces baux.

Par ailleurs, M le Maire présente un courrier informant le conseil municipal de la transmission de l'exploitation de M Bernard Beschet à Mme Mathilde Renaud à compter du 1er avril 2020, accompagné d'une demande d'autorisation d'exploiter des communaux à compter de cette date.

M Beschet ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité des 11 voix cette demande.

- V) **Compte rendu de la réunion du 14 octobre avec Benoit Ciresa concernant l'eau potable.**
Suite à la demande de raccordement du GAEC de Goutte d'Or, plusieurs élus ont rencontré Benoit Ciresa le 14 octobre concernant des points techniques à définir. Pascal Lanquetin présente les conclusions de Benoit Ciresa. Il n'est pas possible de se brancher sur le trop-plein de la source qui doit repartir dans le milieu naturel. Une solution proposée serait d'effectuer le branchement sur la conduite entre la station et le réservoir, avec l'installation d'un bypass. Une autre solution serait d'installer une pompe dans la bêche pour alimenter l'exploitation sans passer par la station et la conduite d'alimentation principale.
M le Maire quittant la salle et ne participant pas au vote, le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité des 10 voix, de dissocier l'alimentation de la commune de celle de l'exploitation, en retenant la solution de la pompe dans la bêche.
- VI) **Compte rendu de la commission information-communication du 21 octobre.**
Alexandra Loye présente le compte rendu de la commission information-communication qui s'est réunie le 21 octobre, pour la rédaction du bulletin municipal. Le principe et les thèmes des années précédentes sont maintenus. Une partie du bulletin sera consacrée à la communauté de communes qui rédigera ses propres articles, et une partie sera réservée aux associations et à l'école.
Par ailleurs, la bibliothèque de la commune fonctionne toujours bien, et reste en recherche de bénévoles. Des animations sont organisées en partenariat avec la médiathèque de Frasne.
- VII) **Point sur le transfert de la compétence assainissement-eau potable.**
La commission transfert de la compétence assainissement-eau potable s'est réunie ces dernières semaines. M le Maire informe le conseil que si les tarifs de l'eau sont relativement homogènes sur la communauté de communes, ce n'est pas le cas pour les tarifs de l'assainissement. En fonctionnement, le budget assainissement aggloméré serait ainsi déficitaire. Un lissage des tarifs sur plusieurs années doit donc être envisagé.
D'autres réunions seront organisées d'ici le transfert de la compétence au 1er janvier.
- VIII) **Désignation des membres propriétaires de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF).**
Dans le cadre du PLUi il a été demandé par la communauté de communes Frasne Dugeon l'instauration d'une réglementation des boisements sur l'ensemble des 10 communes. Pour se faire, une commission est mise en place au niveau départemental, à laquelle doivent être élus, pour chaque commune, un membre du conseil municipal à cette commission, ainsi que 2 propriétaires titulaires et 2 propriétaires suppléants de biens fonciers non bâtis.
Après débat, le conseil municipal désigne à l'unanimité pour représentant M le Maire, et procède à l'élection, à l'unanimité, des membres suivants :
2 propriétaires titulaires : Pierre Nicod, Cédric Beschet
2 propriétaires suppléants : Bernard Louvrier, Bernard Vionnet
- IX) **Questions diverses**
Le lave-vaisselle du périscolaire doit être changé. Contact va être pris avec Familles rurales.
M Cédric Beschet informe le conseil que la parcelle n°1, lors de la vente publique des bois du 13 novembre est restée invendue.
La date des vœux du Maire est fixée le samedi 11 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes.